



**Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples**

43 boulevard Magenta – 75 010 Paris

Tél. : 01 53 38 99 82 – Fax : 01 40 40 90 98 - secretariat-direction@mrap.fr

## **CONTRIBUTION AU RAPPORT DE LA CNCDH 2023 SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE**

Créé en 1949 comme « Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme et pour la Paix », le MRAP s'est renommé « Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples » pour affirmer le caractère universaliste de l'antiracisme sa détermination à combattre "le racisme sous toutes ses formes".

Le racisme, phénomène universel, n'est pas une abstraction désincarnée. Dans chaque société et selon chaque conjoncture, à chaque époque et avec tout le poids de l'histoire, il connaît de nombreuses formes spécifiques. Chaque individu ou groupe social peut trouver l'objet particulier sur lequel fixer sa haine de l'autre.

À toute occasion, le MRAP réaffirme que la lutte contre le racisme est une lutte pour l'égalité réelle entre tous les humains.

Les Juifs sont l'objet dans toute l'Europe d'un rejet multiséculaire qui a abouti au 20e siècle à une des pires défaites de l'Humanité. Les Roms sont l'objet d'un acharnement séculaire qui perdure encore en France et à travers l'Europe. Le rejet de la religion musulmane et de ceux qui la pratiquent est un des cancers qui rongent notre société. L'identification de l'autre par la couleur de la peau a permis de dénier, presque partout, aux Noirs, leur humanité et de développer des préjugés aux lourdes conséquences. Et bien d'autres groupes humains ont été ou sont l'objet de ce rejet.

L'antisémitisme a des spécificités fortes : son histoire millénaire en Europe, sa profonde implantation dans l'imaginaire, l'immense désastre, unique dans l'histoire humaine, qu'a été la Shoah. Une de ses spécificités actuelles est la confusion, spontanée ou cultivée, entre cette communauté et l'existence de l'État d'Israël, voire avec la politique de ses gouvernements.

Le MRAP combat l'antisémitisme en refusant l'amalgame entre d'une part les juifs, qui doivent être protégés et défendus partout où ils se trouvent, et d'autre part un État reconnu internationalement et la politique de ses gouvernements qui met en cause le droit du peuple palestinien à jouir de ses droits sous la forme d'un État souverain. Cette critique ne peut être assimilée à une forme de racisme.

De même il refuse toute assimilation entre islam, islamisme, terrorisme. Et toute suspicion et toute forme de racisme à l'encontre des personnes perçues comme musulmanes. Le terrorisme est bien évidemment totalement étranger à l'immense majorité des personnes de religion, de culture ou d'origine musulmane.

Ces confusions se sont amplifiées et complexifiées avec les événements de fin 2023 au Gaza. (voir ci-dessous)

## 1. La lutte contre le racisme et la xénophobie

D'une manière générale, le MRAP s'investit avec constance dans la défense de toutes les victimes de racisme ou de discrimination, les juifs, les Roms, les musulmans, les Noirs ou les Arabes...

Convaincu qu'il est important de faire connaître les possibilités de mener la lutte sur le terrain juridique, le MRAP assure une information à la fois sur les combats engagés cette année et sur l'évolution des procédures amorcées les années antérieures. Pour ce faire le MRAP s'est donné des outils et des moyens d'actions (élaboration d'analyses, communication, actions en justice) à trois échelons : national, local (grâce à son réseau de comités locaux) et individuel (aide à des victimes d'actes racistes et de discriminations).

À chacun de ces échelons son service juridique agit, soit sur l'initiative de la direction nationale ou de ses comités locaux, soit en réponse à des sollicitations extérieures. Dans son bilan le service juridique indique notamment que, sur l'année civile 2023, il a apporté environ 150 réponses juridiques à la suite de signalements relatifs à diverses infractions à caractère raciste (via des entretiens visuels, téléphoniques ou au travers de réponses sous forme de courrier papier ou électronique) à l'attention de particuliers et d'associations, environ 60 réponses juridiques (via des entretiens visuels, téléphoniques ou des réponses sous forme électronique) à l'attention des Comités locaux. Il a déposé 16 plaintes simples au nom du MRAP national dans des affaires sensibles, le plus souvent pour des injures racistes publique et/ou provocation publique à la haine.

Le MRAP s'exprime et fait connaître ses initiatives de multiples manières : son site internet (<https://mrap.fr>) rassemble ses communiqués de presse qui sont un moyen privilégié de formaliser et de faire connaître ses prises de position sur les divers sujets de sa compétence. Selon les besoins la diffusion de ces communiqués est plus ou moins large, allant d'une diffusion auprès des médias, à une diffusion en direction de ses responsables nationaux et locaux. Ce dispositif est complété par l'usage des réseaux sociaux.

Sa revue trimestrielle "Différences" (<https://mrap.fr/-differences-la-revue-du-mrap-.html>) est à destination d'un public plus ciblé où les expressions sont plus développées et ouvertes à des voix extérieures à l'organisation. Ce dispositif est complété par des publications plus ciblées (plaquettes thématiques, revue "Le p'tit citoyen" (<https://mrap.fr/-le-p-tit-citoyen-.html>) à destination de la jeunesse...) et par les canaux de diffusion de ses comités locaux.

Nombre des interventions du MRAP s'effectuent en partenariat (<https://mrap.fr/-nos-partenaires-.html>) avec d'autres associations, souvent au sein de collectifs, ce qui renforce sa compétence et son influence tant au niveau national qu'au niveau local.

## 2. Échelon international

Le MRAP prend position et intervient sur les questions internationales notamment pour exprimer sa solidarité avec les peuples en lutte pour le progrès social, la liberté, la démocratie et la paix. L'évolution des relations internationales, des conflits et des rapports de domination provoquent des tensions et des conflits qui se multiplient.

Le MRAP a ainsi fermement condamné l'agression de l'Ukraine par la Russie au mépris du droit international et exigé le retrait des troupes russes du territoire ukrainien. Parallèlement, il a soutenu l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Le MRAP a multiplié ses appels face à la multiplication et à la persistance conflits armés entre états et les guerres civiles (Palestine, Yémen, Éthiopie, Soudan, Sahel, Birmanie, Syrie, Congo, Somalie, etc.).

Un fait marquant des derniers mois de 2023 a été la guerre à Gaza. Dès le déclenchement des hostilités, début octobre, le MRAP a condamné les crimes de guerres du Hamas du 7 octobre en territoire israélien et ceux de la riposte israélienne. Il a appelé à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages israéliens et des prisonniers palestiniens, à la levée du blocus de Gaza. Il a rappelé que la seule solution politique à même de permettre une issue pacifique au conflit qui dure depuis des décennies est la fin du déni des droits des Palestiniens, le respect du droit international, l'application des résolutions de l'ONU, l'arrêt de l'occupation et de la colonisation, le démantèlement du mur et des colonies, une solution à deux états. Le gouvernement français doit reconnaître l'État de Palestine.

### 3. Échelon national

Les traitements indignes subis par les exilé·es continuent d'indigner le MRAP, notamment celui qui leur est fait aux frontières et dans le pays. Le MRAP constate une aggravation de la politique de l'État, sous l'influence accrue de l'extrême-droite poussant à la stigmatisation et au rejet des immigrés. Il a mené dès la publication des premiers projets, la critique de la nouvelle loi répressive, après tant d'autres, dite "Loi Darmanin". Il s'est associé aux protestations, a demandé aux parlementaires de ne pas voter cette loi. À cette occasion le MRAP a déploré la victoire importante que l'extrême droite et son idéologie ont remporté avec le vote de la loi le 19 décembre 2023 (<https://mrap.fr/les-immigres-eternels-victimes-des-jeux-politiques.html>).

D'une manière générale, le MRAP tant au niveau national que local est pleinement mobilisé dans le soutien aux exilé·es.

C'est ainsi qu'il s'est engagé aux côtés des collectifs et associations locales pour exiger que l'installation puis le déplacement d'un CADA à Saint-Brévin (Loire-Atlantique) puisse être mené à son terme malgré les déchaînements de discours de haine, de mensonges, de menaces et de violences de la part de personnes et d'organisations d'extrême-droite en particulier lors du colloque national du 23 septembre 2023 ([https://mrap.fr/saint-brevin-est-une-terre-d-accueil-et-veut-le-rester.html?debut\\_articles\\_rubrique=%401704](https://mrap.fr/saint-brevin-est-une-terre-d-accueil-et-veut-le-rester.html?debut_articles_rubrique=%401704)).

Le 27 juin 2023 un jeune homme de 17 ans est mort à Nanterre lors d'un contrôle de police, tué de sang-froid par un policier. Les défenseurs des droits de l'homme savent à quel point il est difficile d'obtenir la poursuite et a fortiori la condamnation des auteurs. Le MRAP a déposé plainte à l'encontre d'un des policiers qui, en marge de ce tragique événement, a proféré des propos racistes et de syndicats de police qui ont tenu des propos innommables. Les violentes manifestations qui ont suivi a relancé les débats sur les difficultés des habitants des quartiers populaires.

Fin 2023, le MRAP s'est pleinement investi dans les commémorations de la marche de 1983 "pour l'égalité des droits et contre le racisme". Cette commémoration a culminé à Paris dans une grande journée de manifestations populaires le dimanche 3 décembre 2023 là où 100 000 personnes s'étaient rassemblées en 1983.

Vendredi 13 octobre, Dominique Bernard, enseignant d'Arras était assassiné (3 ans après Samuel Paty). Le MRAP bouleversé et indigné par ce nouveau crime a dû faire face à d'odieuses attaques pour avoir soutenu la famille de l'assassin en 2008.

Le MRAP a toujours considéré qu'il y a des liens profonds entre les fléaux du racisme et des discriminations et l'ensemble des problèmes de la société. La crise sociale ne sera pas sans conséquences sur le monde de justice, d'égalité et de droit auquel nous aspirons. À ce titre, le MRAP s'est déclaré solidaire du mouvement social du printemps 2023 de refus de la nouvelle loi sur les retraites.

Estimant qu'il est nécessaire et urgent de créer un musée national de l'histoire du colonialisme, le MRAP a poursuivi son action pour l'ouverture d'un tel musée, car il est nécessaire de créer ce lieu de mémoire pour la vérité de la colonisation et faire société commune.

## 4. Échelon local

Par sa structure très décentralisée en comités locaux, le MRAP peut enregistrer et rendre publics (lors de leur commission ou au fil de procédures qui en résultent) des comportements (déclarations haineuses, poursuites indues...) contre lesquels il peut s'élever au plus près de leur apparition.

Voici quelques exemples flagrants qui ont fait l'objet de communiqués sur le site du MRAP. Ces comportements peuvent être le fait d'autorités, d'élus, de militants d'extrême-droite... Ainsi d'inscriptions sur un monument commémoratif de la Résistance à Plœuc-l'Hermitage (Côtes d'Armor), d'inscriptions racistes sur la mosquée d'Auch (Gers), du maire de la commune d'Adé (Hautes-Pyrénées), de l'entraîneur de l'Union Sportive Orléans-Loiret (Loiret), de tracts antisémites dans la commune de La Neuville-Chant-d'Oisel (Seine Maritime)...

L'une des forces du MRAP est que ses comités locaux, ayant chacun en propre un statut d'association, disposent de la capacité juridique, et en usent dans leur sphère propre, avec s'il y a lieu le support technique du service juridique national et le soutien d'avocats coopérant avec lui.

Nombre de comités locaux disposent de leurs propres canaux de diffusion d'information (journal, site internet, adresse dans un réseau social...)

Paris le 5 janvier 2024

### **La présidence du MRAP :**

Kaltoum Gachi, Jean-François Quantin, François Sauterey